

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance du 7 décembre 2012**

L'an deux mille douze, le sept décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, adjoints, JOUBLIN Sylvie, REGNIER Marie-Christine, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis

Pouvoir de Mr DELANNOY Jean-Paul à Mr DONABEDIAN Eddy

Secrétaire de séance : Mr CHEVRIER Hervé

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	10	10+ 1 pouvoir

**Date de convocation**  
29 novembre 2012

**Date d'affichage**  
14 décembre 2012

**Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D' ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC  
ET REMPLACEMENT DE LUMINAIRES : DELIBERATION 1/DECEMBRE 2012**

**Le contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE arrivera à échéance le 31 décembre 2012.**

**Après étude des devis, le Conseil municipal décide de reconduire pour 4 ans le contrat d'entretien de l'éclairage public avec Eiffage Energie au prix de 1 510.84 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

**Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant.**

**Après délibération, le conseil municipal décide de remplacer 2 luminaires avenue de la Gare pour augmenter la luminosité et celui vers le garage des Grottes qui n'est pas réparable pour la somme de 1065.00 € HT soit 1 273.74 € TTC.**

**Il charge le Maire de passer la commande et d'inscrire cette somme au Budget primitif 2013 de la Commune.**

**Compte tenu de la fin de fabrication des fluos tubes en 2012, il va être nécessaire au fur et à mesure des pannes de procéder au changement des luminaires, une somme sera prévue au budget 2013 afin de pallier à ces risques.**

**VOTE DE LA MAINTENANCE DES POTEAUX INCENDIE  
DELIBERATION 2/DECEMBRE 2012**

Suite au passage des pompiers pour la vérification des poteaux incendie en avril 2012, un devis a été demandé à l'entreprise Troyes Incendie, recommandée par le SDIS, pour remédier aux défauts de fonctionnement des poteaux.

Après délibération, le conseil municipal décide de faire procéder à une maintenance corrective des poteaux d'incendie par l'entreprise Troyes Incendie pour la somme de 1 669 € HT soit 1 996.12 € TTC.

Après son passage, elle nous établira si nécessaire un devis de remplacement de certains poteaux, trop anciens pour être réparés, faute de pièces.

**VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 AU BP 2012 DU COMMERCE  
ET DE DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 AU BP 2012 DE LA COMMUNE  
DELIBERATION 3/DECEMBRE 2012**

Le Maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2012 du commerce ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

	recettes	dépenses
<b>D 616 Primes d'assurance</b>		6 500.00 €
<b>R 774 subventions exceptionnelles</b>	6 500.00 €	
<b>TOTAL</b>	6 500.00 €	6 500.00 €

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2012 de la commune ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder à des réajustements de compte et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

	recettes	dépenses
<b>D 021/040 virement section fonctionnement</b>	- 19 000.00 €	
<b>R 023/042 virement à section d'investissement</b>		- 19 000.00 €
<b>R 1641 emprunts</b>	4 000.00 €	
<b>D 2151/000 réseaux de voirie</b>		- 15 000.00 €
<b>D 61521 entretien réparation terrains</b>		4 000.00 €
<b>D 61523 entretien réparation voies réseaux</b>		15 000.00 €
<b>D 6261 affranchissement</b>		500.00 €
<b>D 6282 frais gardiennage</b>		1 500.00 €
<b>D 658 Charges gestion courante</b>		7 000.00 €
<b>R 7381 taxe additionnelle</b>	7 000.00 €	
<b>R 7788 produits exceptionnels</b>	2 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	- 6 000.00 €	- 6 000.00 €

**REPRISE D'UNE CONCESSION RETROCEDEE A LA COMMUNE  
DANS L'ANCIEN CIMETIERE : DELIBERATION 4/DECEMBRE 2012**

Mme LEMOINE Micheline souhaite revendre sa concession dans l'ancien cimetière à la commune d' Arcy-sur-Cure acquise en 1990 au prix de 122 € 11.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la rétrocession de la concession A2 N° 11 située dans l'ancien cimetière pour la somme de 81 € 41 soit la part communale du prix d'achat (2/3). Il autorise le maire à procéder au paiement de cette somme et à signer les documents nécessaires à cette reprise.

**PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES  
DELIBERATION 5/DECEMBRE 2012**

Après le dernier conseil, une nouvelle demande a été faite auprès de la famille Pradel afin d'obtenir une parcelle plus large le long de la rue du château afin de faire un accès au parking indépendant de la route pour des raisons de sécurité.

Le Maire propose l'acquisition de la parcelle AE 53 lieu-dit « Le Cotat du Château » de 79 ares 45, située vers l' abreuvoir du Val Ste Marie et une partie de la parcelle AE 51 en bordure de la rue du château sur toute sa longueur environ 31 m et 12 m de profondeur pour 4 000 €.

Après délibération, à 7 voix pour et 4 contre, le Conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle AE 53 et de la AE 51 sur 31 m de long et 12m de large au prix de 4 000 € plus environ 1 050 € de frais de notaire et prendra à sa charge les frais de géomètre et un grillage pour séparer les 2 propriétés.

Il autorise le maire à procéder aux opérations nécessaires pour l'achat de ces parcelles et à la signature de l'acte.

**BILAN 2012 DU TENNIS ET DU CAMPING  
DELIBERATION 6/DECEMBRE 2012**

Le tennis a rapporté 957 € pour un amortissement des travaux du court de 853 € pour l'année, le bilan est donc positif à 104 €. L'amortissement se finissant cette année et le court étant encore en très bon état, à partir de 2013 les locations constitueront un bénéfice pour la Commune.

En ce qui concerne le camping la saison 2012 n'a pas été bonne : les dépenses se montent, hors investissement, à 15 479 € 68 pour des recettes de 6 979.06 €, presque la moitié de celles de l'année précédente, soit un bilan de – 8 500.62 €.

Les dépenses d'investissement ont été de 11 135 € (mobil home et VMC).

**PROJETS POUR LE CAMPING EN 2013 : ACHAT DE TENTES ET DEMANDE DE  
SUBVENTIONS : DELIBERATION 7/DECEMBRE 2012**

Le camping a évolué et les campeurs veulent maintenant un certain confort sans contraintes matérielles, c'est pourquoi il est devenu nécessaire de proposer des hébergements locatifs, compte tenu de la forte demande que nous avons.

Afin de se démarquer des autres campings et de conserver le côté nature de notre camping, nous avons opté pour des tentes lodges (habitat toilé avec plancher et

équipements couchage, mobilier, vaisselle) qui représentent un hébergement de qualité confortable et original et qui convient aussi bien aux familles qu'aux touristes itinérants (marcheurs, cyclo-touristes).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'acquérir 4 tentes lodges avec plancher et kits d'équipements auprès de l'entreprise TRIGANO pour la somme de 23 682 € HT. Il sollicite une subvention du Fonds Feader Leader auprès du Canal du Nivernais de 55 % et une de Mr le Président du Conseil général de 20% sur 16 220 € HT, selon le plan de financement suivant :

Achat de 4 tentes lodges avec planchers	16 220 € HT	FEADER LEADER Canal du Nivernais (55%)	8 921 €
Kits équipements couchage, mobilier, vaisselle et électricité	7 462 € HT	CONSEIL GENERAL (20%)	3 244 €
		Autofinancement	11 517 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>23 682 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>23 682 €</b>

**MISE EN GERANCE DU CAMPING EN 2013 ET FIXATION DU LOYER  
DELIBERATION 8/DECEMBRE 2012**

Mme Engelmann et Mlle Joublin ont rencontré plusieurs personnes intéressées par la gérance du camping c'est pourquoi nous devons fixer un montant de loyer pour leur prévisionnel.

Après délibération et compte tenu de la fourniture des lodges dans la gérance, avec l'amortissement de celles-ci sur 5 ans, le Conseil municipal décide de fixer le loyer à 650 € par mois pour la gérance du camping en 2013.

Le Conseil municipal décide que la licence 4 sera mutée au camping de l' Isle Saint Jean pour un loyer de 50 € par mois en 2013.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Audience :**

Un nouveau procès-verbal de constat de la fermeture des chemins a été dressé par un huissier courant novembre.

Notre avocat nous a informé qu'une audience d'admissibilité est fixée au 15 janvier 2013 devant la cour de Cassation pour l'affaire nous opposant au groupement forestier Maphi au sujet des chemins. La décision sera connue dans le mois qui suit l'audience.

**Encart publicitaire :**

L'office de Tourisme intercommunal entre Cure et Yonne nous sollicite pour un encart publicitaire dans leur brochure. Un encart sera pris au tarif de 50 € dans leur nouvelle brochure.

**Remerciements :**

Nous remercions Mme Ratti pour ses dons de matériel de bricolage à la commune.

**Ecole :**

Un chiffrage de l'éclairage le long de la façade de l'école est à l'étude.

Un spectacle de l'école est prévu mardi 11 décembre 2012 à 19 H 30 à la salle des fêtes pour financer la classe de mer prévue en juin 2013 à Noirmoutier.

**Espace propreté :**

Mr Fischer fait part de la réalisation de la plateforme pour l'espace propreté dans le terrain en face du foot. Prochainement les containers actuels y seront déplacés et des composteurs collectifs seront installés au fond.

Des arbres et arbustes seront plantés afin de masquer cet espace en venant de la RD 606. Une réunion sera organisée courant janvier par la CCECY pour présenter les modalités d'utilisation des containers collectifs.

**Sentier du souvenir :**

Mr Fischer fait part que compte tenu de l'absence de gravillons l'entrée du sentier du souvenir est très glissante. Des graviers seront remis.

**Pigeons :**

Mme Lazzari fait part des dégâts occasionnés par les pigeons qui se trouvent dans le quartier de l'Eglise. Après renseignements auprès de divers organismes, la Commune va acquérir des cages pour piéger les pigeons et les relâcher plus loin.

**Rats :**

Mr Chevrier fait part de la présence de rats dans sa rue, d'autres personnes en mentionnent rue Pont, rue Cottin et rue de l'Eglise. Une campagne de dératisation sera faite.

**Voirie :**

Mr Chevrier remercie pour le rebouchage des trous avenue de la Gare.

**Eolien :**

Mme Muller demande où en est l'éolien. Une étude ZDE est en cours par la CCECY mais la loi risquant de supprimer les ZDE, on ne peut pas connaître les suites données.

**Commerce :**

Mme Muller interroge le maire sur le commerce. Le ciment va commencer à être coulé en début de semaine et une recherche de boulanger est en cours avec des contacts pris auprès de Bannette, des meuniers et de TF1.

La séance est levée à 23 H 20.

Le Maire,

